

IL ÉVOQUE UNE DISCRIMINATION

# Son assurance résiliée parce qu'il a 70 ans

## André François, l'ex-présentateur de la RTBF, va perdre sa couverture dommages corporels d'Ethias

**S**urprise cette semaine pour André François, l'ancien présentateur de la RTBF installé à Liège. Il a reçu un recommandé de sa compagnie d'assurances. Ethias lui signifie la fin de son assurance « dommages corporels ». Motif invoqué : le risque d'accident est trop élevé pour l'homme qui va bientôt avoir 70 ans. Il invoque une discrimination sur base de l'âge.

André François ne décolère pas. À bientôt 70 ans, le Liégeois, bien connu pour avoir présenté l'Écran Témoïn et avoir contribué à Strip-Tease durant des années sur la RTBF, a reçu un recommandé de la part de son assureur Ethias. Une compagnie où, depuis des années, il a deux assurances incendie, deux assurances auto et moto, une assurance vol, des assurances familiales... et une assurance dommages corporels.

### ELLE N'AVAIT JAMAIS SERVI

C'est celle-ci que l'assureur a résilié le 14 janvier prochain sur base du renouvellement annuel du contrat. « Cela faisait 45 ans que je cotise pour cette assurance, sans jamais avoir dû la faire marcher », explique-t-il.

Dans ce courrier, Ethias explique : « (...) Comme vous le savez nous devons nous porter garants d'une saine et rigoureuse gestion de notre

portefeuille. (...) Pour le présent contrat, il s'agit d'une probable augmentation des accidents corporels dans les années à venir et des indemnités afférentes. (...) Nous espérons qu'à la lecture de ces éléments, à défaut de les avaliser, vous pourrez percevoir le raisonnement sous-tendant notre position qui, répétitivement, est imposé par une gestion attentive de notre portefeuille ».

Voici donc le Liégeois sans couverture « dommages corporels » dans trois mois. Une couverture qui lui assurait, tant dans le privé que dans le travail, une intervention financière en cas de chute par exemple, compensant un statut d'invalidité ou un décès.

**« Voilà comment ils récompensent une fidélité de 45 ans ».**

pas sollicité Ethias pour des sinistres (un cambriolage et l'un ou l'autre accrochage en plus de 40 ans explication-t-il), c'est scandaleux ». André François a sollicité Test-Achats et l'ombudsman des assurances, pour dénoncer cette pratique.

### LOIN D'ÊTRE UN CAS UNIQUE

Renseignements pris chez Ethias, André François n'est pas un cas unique. Tous les assurés qui avaient souscrit une assurance pour dommages corporels et qui dépassent les 70 ans reçoivent ce recommandé. « Parce que c'est dans nos conditions générales », justifie Benoît Rigo, porte-parole. « Il s'agit d'un produit avec une prime très basse (dans ce cas 58 € par an), mais les sommes couvertes sont importantes. Et les statistiques montrent qu'à partir de 70 ans, le risque d'accidents croît de manière exponentielle. Nous avons donc mis la limite de 70 ans pour ce contrat, sur base de critères objectifs ».

Ethias explique notamment avoir pensé à ajuster la prime au taux de risque, passé 70 ans. Mais celle-ci aurait dépassé les 500 euros. « Et donc le produit n'aurait plus intéressé les assurés ». C'est donc l'option d'une résiliation pure et simple qui a été choisie. Quant à la manière, « notre courrier a sans doute été un peu maladroit », reconnaît-on chez Ethias. **LAURENCE PIRET**



André François cotisait depuis 45 ans pour cette assurance. © Thomas Van Ass

Ré

F